



24801 1-2 RM

# COMMUNES DE DIEUZE et VAL DE BRIDE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

## ASSAINISSEMENT

### ETUDE DE VERIFICATION DE LA CONFORMITE DES OBJECTIFS PHYSIQUES DU CONTRAT PLURIANNUEL D'ASSAINISSEMENT

CAMPAGNE DE MESURES DEBIT-POLLUTION  
RECHERCHE DES EAUX CLAIRES PARASITES

*Septembre 2001*

<p>1. place Schaff - BP 20315 57953 MONTIGNY-LES-METZ Téléphone 03 87 63 84 47 Télécopie 03 87 63 86 05 E-mail gaudriot-57@wanadoo.fr</p>	<p>Le Rédacteur : C. HEINRICH </p>	<p>Le Vérificateur : M. DELANZY </p>
---	---	---

# SOMMAIRE

<b>1. INTRODUCTION .....</b>	<b>2</b>
1.1. OBJET .....	2
1.2. SECTEUR D'ETUDE .....	2
1.3. OBJECTIFS FIXES PAR LE CONTRAT .....	2
1.4. ESTIMATION DES CONSOMMATIONS D'EAU POTABLE .....	3
1.4.1. Val de Bride .....	3
1.4.2. Dieuze .....	3
1.5. LOCALISATION DES POINTS DE MESURES DEBIT-POLLUTION 24H TEMPS SEC .....	4
1.5.1. Val de Bride .....	4
1.5.2. Dieuze .....	4
<b>2. METHODOLOGIE DE LA MESURE .....</b>	<b>7</b>
2.1. LA MESURE DE DEBIT ET LE PRELEVEMENT D'ECHANTILLONS .....	7
2.2. PRESENTATION DES RESULTATS .....	7
<b>3. CAMPAGNE DE MESURES 24H DE DEBIT-POLLUTION EN TEMPS SEC, NAPPE HAUTE .....</b>	<b>8</b>
3.1. CONDITIONS CLIMATIQUES .....	8
3.2. METHODES DE CALCUL DU TAUX DE COLLECTE .....	8
3.3. VAL DE BRIDE : POINT 1 .....	10
3.4. VAL DE BRIDE : POINT 2 .....	10
3.5. DIEUZE : POINT 1 .....	10
3.6. DIEUZE : POINT 2 .....	11
3.7. DIEUZE : POINT 3 .....	11
3.8. DIEUZE : POINT 4 .....	12
3.9. DIEUZE : POINT 5 .....	13
3.10. DIEUZE : POINT 6 .....	13
3.11. SYNTHESE .....	14
3.11.1. Dieuze .....	14
3.11.2. Val de Bride .....	15
3.11.3. Communes de Dieuze et Val de Bride .....	15
<b>4. CAMPAGNE DE LOCALISATION ET DE RECHERCHE DES EAUX CLAIRES PARASITES .....</b>	<b>16</b>
4.1. INTERET DE L'ELIMINATION DES EAUX CLAIRES PARASITES .....	16
4.2. ORIGINE DES EAUX CLAIRES PARASITES .....	16
4.3. DEROULEMENT DE LA CAMPAGNE DE RECHERCHE DES ECP .....	16
4.3.1. Conditions d'intervention .....	16
4.3.2. Nature des débits mesurés .....	17
4.3.3. Appareillage .....	17
4.4. RESULTATS .....	18
4.4.1. Détermination du taux de dilution de la commune de VALDEBRIDE .....	18
4.4.2. Tableau de synthèse .....	18
4.4.3. Détermination du taux de dilution de la commune de DIEUZE .....	19
4.4.4. Tableau de synthèse .....	19
4.5. TRAVAUX D'ELIMINATION DES ECP .....	22
4.5.1. Travaux de dérivation .....	22
4.5.2. Travaux de réhabilitation .....	22
4.5.3. Remplacement des collecteurs .....	22
4.5.4. Efficacité des traitements proposés .....	22
<b>5. CONCLUSIONS .....</b>	<b>23</b>
<b>6. ANNEXES .....</b>	<b>24</b>
6.1. ABREVIATIONS UTILISEES .....	24
6.2. DEFINITION SOMMAIRE DES CRITERES ANALYTIQUES .....	24

## **1. INTRODUCTION**

### **1.1. OBJET**

La présente étude a pour but la vérification des objectifs physiques fixés dans le contrat pluriannuel d'assainissement signé entre les communes de DIEUZE et VAL DE BRIDE, le Conseil Général de la Moselle et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse.

Ce document présente :

1. Les objectifs fixés par le contrat pluriannuel,
2. Les mesures de pollution sur réseau d'assainissement,
3. L'interprétation des objectifs atteints et leur comparaison aux objectifs fixés.

### **1.2. SECTEUR D'ETUDE**

Les communes de DIEUZE et VAL DE BRIDE se situent dans le département de la Moselle, à une soixantaine de kilomètres au Sud-Est de l'agglomération de METZ (Préfecture).

Les populations des deux communes sont respectivement de **3 637** habitants et 628 habitants.

### **1.3. OBJECTIFS FIXES PAR LE CONTRAT**

Les différentes tranches de travaux ont été réalisées de manière :

- A réduire des eaux claires parasites transitant dans les réseaux d'assainissement,
- A augmenter la collecte des effluents,
- A renforcer le réseau.

Cette étude doit déterminer si les objectifs fixés sont atteints, à savoir :

- Un taux de collecte supérieur ou égal à 80%,
- Un taux de dilution inférieur ou égal à 120% par temps sec et nappe haute.

## 5. CONCLUSIONS

La vérification des objectifs physiques fixés par le contrat pluriannuel d'assainissement a permis de mettre en évidence les conclusions suivantes :

Pour la commune de Val de Bride, le taux de collecte sur les charges est de 60 % et le taux de dilution de 148 Y<sub>o</sub>. Les eaux claires étant localisées, l'atteinte de l'objectif sur le taux de dilution ne devrait pas poser trop de problème. En ce qui concerne le taux de collecte, des investigations complémentaires semblent nécessaires pour établir un bilan précis des habitations raccordées et possédant ou non une fosse septique.

Les objectifs fixés par le contrat ne sont donc pas atteints à l'aval de la commune de Val de Bride.

Pour la commune de Dieuze, le taux de collecte sur les charges est de 88,5 Y<sub>o</sub> et le taux de dilution de 99 %.

Les objectifs **fixés** par le contrat sont donc atteints à l'aval de la commune de Dieuze.

Néanmoins, sur certains points de mesures intermédiaires les objectifs ne sont pas atteints. Les très bons résultats sur certains points de mesures compensent les mauvais résultats d'autres points et au final, les objectifs sont respectés.

*Tableau récapitulatif*

	<i>Point de mesures</i>	<i>Taux de dilution %</i>	<i>Taux de collecte %</i>
<b>VALDE BRIDE</b>	<i>1</i>	120	63,6
	<i>2</i>	170	56,3
	<b>Total</b>	<b>148</b>	<b>60,0</b>
<b>DIEUZE</b> 6	<i>1</i>	47	94,9
	<i>2</i>	150	88,8
	<i>3</i>	72	160,2
	<i>4</i>	217	87,4
	<i>5</i>	110	43,6
		??	88,5
	<b>Total</b>	<b>99</b>	<b>88,5</b>